

# Amélioration et adaptation de l'habitat

Afin de vous permettre de vous maintenir à votre domicile, des travaux d'amélioration peuvent être réalisés dans votre logement. Vous pouvez faire appel aux conseils de professionnels pour vous accompagner dans votre projet.

⇒ **Vous n'avez pas de projet précis et vous avez besoin de conseil :**

Vous avez 2 possibilités :

## **- Si vous êtes retraité de l'AGIRC-ARRCO**

- vous pouvez contacter **DOMPLUS** au **09 71 09 09 71** et demander une prestation ergothérapeute dans le cadre du Dispositif « **Bien Chez Moi** »  
L'intervention vous sera alors facturée 15€.

**- SI non, contactez un ergothérapeute en libéral:** Dans le cadre de l'adaptation de l'habitat, il vous apporte des conseils pour améliorer l'accès des espaces extérieurs (trottoirs, jardins, portes...) ou pour rendre plus accessible des aménagements intérieurs (salle à manger, cuisine, WC, salle de bain...).

**Anne PAULEAU-BREMOND - Ergothérapeute**  
32 rue Dolmen – 49400 Saumur  
07.89.68.54.94 - [Pauleau.bremond.anne@gmail.com](mailto:Pauleau.bremond.anne@gmail.com)

⇒ **Vous avez un projet concrétisé**

En fonction de votre situation, des aides financières peuvent vous être accordées. Les principaux organismes financeurs sont :

- l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH),
- les caisses de retraite, les caisses de retraite complémentaires,
- le Département par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de la Prestation de Compensation Handicap

**Si vous souhaitez obtenir des subventions, ne commencez pas les travaux avant l'accord de l'organisme financeur.**

Pour être éligible aux aides de l'ANAH, il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources :

## **Plafonds de ressources 2022**

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	15262	19565
2	22320	28614
3	26844	34411
4	31359	40201
5	35894	46015
Par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5 797

\* Pour les dossiers déposés en 2022.

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2022, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2021.

Pour en faire la demande, connectez-vous sur <https://monprojet.anah.gouv.fr/> en vous munissant de votre adresse mail et de votre avis d'impôt.

Si vous n'avez pas de possibilité d'accès à internet contactez le :

**Service Habitat du Département au 02 41 18 80 79**

Après étude de votre dossier, vous serez contacté par un opérateur pour un rendez-vous à domicile. Pour obtenir les aides financières, une attestation d'autonomie sera réalisée par le CLIC.

## AUTRES QUESTIONS SUR L'HABITAT

Si vous avez d'autres questions sur l'Habitat, vous pouvez contacter les organismes suivants :

QUESTIONS	DENOMINATION	ADRESSE
<p>Pour obtenir des informations juridiques, fiscales et financières sur le logement :</p> <p>Devenir propriétaire, Louer, Améliorer, Investir...</p>	<b>ADIL 49</b>	<p><b>Permanences</b> à l'agglomération de Saumur – Salle Voyer Giraud (2<sup>ème</sup> étage) – 11 rue du maréchal leclerc 49400 Saumur</p> <p>Tous les vendredis sur rendez-vous de 9h à 13h et de 14h à 16h</p> <p>Prendre RDV au <b>02 41 81 89 40</b> ou par mail : <a href="mailto:juristes@adil49.com">juristes@adil49.com</a> ou sur <a href="http://www.adil49.org">www.adil49.org</a></p>
<p>Pour obtenir des informations sur l'énergie :</p> <p>Espace éco énergie : conception du logement, chauffage et eau chaude, énergies renouvelables, déplacements...</p>	<b>ALISEE</b>	<p>Contactez directement ALISEE au <b>02 41 93 00 53</b> ou <a href="mailto:association@alisee.org">association@alisee.org</a></p>
<p>Service public d'information et de conseil sur l'énergie</p>	<b>Espace info énergie</b>	<p>Permanence téléphonique du lundi au vendredi : <b>02.41.18.01.08</b> - <a href="mailto:angers.49@eiepd.fr">angers.49@eiepd.fr</a></p> <p>Permanences physiques sur Saumur</p>